

PROCES-VERBAL DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE POLICE NORD VAUDOIS
Mercredi 23 juin 2021 – Montcherand

A 19 h. **M. Stéphane Baudat, Président**, salue l'assemblée et remercie la Commune de Montcherand de son accueil à la grande salle, lieu qui permet le respect des restrictions sanitaires imposées par la Confédération et le Canton.

Il salue également la présence de **Monsieur le Lieutenant-Colonel Pascal Pittet, commandant de l'Etat-Major**.

M. Nicolas Biselx, Municipal de la Commune de Montcherand et membre du CODIR PNV, souhaite la bienvenue à chacun et se fait un plaisir d'avoir à accueillir le Conseil intercommunal. Il doit malheureusement annoncer que l'habituelle verrée organisée en fin de séance n'aura pas lieu en raison de la pandémie.

L'ordre du jour établi se compose des opérations statutaires ainsi que de **6 points à traiter**.

OPERATIONS STATUTAIRES

- a) Appel nominal
- b) Ouverture de la séance
- c) Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020 à Orbe
- d) Adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

- 1) Assermentations
- 2) Communications du Président du Conseil intercommunal
- 3) Communications du CODIR par sa Présidente
- 4) Préavis 01/2021. Comptes 2020. Rapport de la commission de gestion – Débat et décision
- 5) Préavis 02/2021. Projet de règlement du Conseil intercommunal. Rapport de la commission de gestion – Débat et décision
- 6) Divers et interventions individuelles

OPERATIONS STATUTAIRES :

- a) Appel nominal**

Le Président invite **Mme Malou Miéville secrétaire**, à procéder à l'appel nominal des délégués assermentés des 11 Communes associées.

Résultats :

Communes : 11 Communes sur 11 sont présentes. Total des voix 59 - Majorité absolue 30.

Délégués : 15 délégués présents sur 22. Total des voix 59 - Majorité absolue 30

Excusés : 5 délégués (Gloria Capt, Michel Greppin, Max Holzer, Eliane Piguet, Denis Roulier)
M. Jean-Marie Luyet d'Orbe est excusé et remplacé par **M. Philippe Cochard**.

Non excusés : 2 délégués (Eric Girardet Suchy, Francine Guignard Suscévaz).

b) Ouverture de la séance

M. Stéphane Baudat reprend la parole. **Le quorum largement atteint, l'assemblée valablement constituée est à même de délibérer et statuer. La séance du Conseil intercommunal est ouverte officiellement.**

c) Adoption du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2020 à Orbe.

Le procès-verbal a été adressé à chaque délégué avec la convocation, il n'est donc pas lu. Ne suscitant aucune remarque ni modification, le Président le soumet alors au vote et c'est à **l'unanimité que celui-ci est adopté avec 59 voix.**

M. Stéphane Baudat remercie Mme Malou Miéville pour sa rédaction.

d) Adoption de l'ordre du jour

Le Président procède à l'adoption de l'ordre du jour, lequel **obtient l'unanimité avec 59 voix.**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Assermentations
- 2) Communications du Président du Conseil intercommunal
- 3) Communications du CODIR par sa Présidente
- 4) Préavis 01/2021. Comptes 2020 – Rapport de la commission de gestion. Débat et décision
- 5) Préavis 02/2021. Règlement de l'Association intercommunale PNv
Rapport de la commission de gestion. Débat et décision
- 6) Divers et interventions individuelles

1) Assermentations

Néant

2) Communications du Président du Conseil intercommunal

M. Stéphane Baudat communique :

a) Qu'il a reçu un courrier de reconnaissance suite au décès de M. Jean-Pierre Beausire d'Ependes.

b) Il rappelle également que le poste de Président du Conseil intercommunal de la PNv sera à repourvoir pour la prochaine législature, car lui-même ne sera plus délégué. Il prie donc instamment les personnes présentes, à faire suivre l'information afin de s'assurer de son remplacement avant la séance d'installation du 8 septembre 2021 par le Préfet.

c) Il tient à **remercier chaleureusement chaque délégué pour le dévouement et le travail fourni durant toute la législature** dans les diverses fonctions assumées ainsi que **Malou Miéville pour son travail de secrétaire**, qu'elle a accompli avec persévérance et efficacité. Pour sa part, notre Président dit avoir eu beaucoup de plaisir à occuper cette fonction, qui lui a permis de découvrir et participer à différents événements. **Il formule tous ces vœux pour le futur de la PNv.**

Il remercie également Madame Valérie Jaggi-Wepf, Présidente du CODIR et dit la satisfaction qu'il a eu à côtoyer cette personne sympathique, souriante et énergique, il se fait un plaisir de lui remettre quelques fleurs en signe de reconnaissance. **Des vifs remerciements sont également adressés au Lieutenant-Colonel Pascal Pittet**, pour son franc-parler et sa disponibilité et le prie de transmettre à tout l'Etat-Major ainsi qu'au personnel du Service administratif de la PNv toute sa gratitude.

Il émet pour conclure, **un seul regret de fin de législature** : que **le fonctionnement de l'Association ne puisse pas être autonome** comme certaines autres associations et invite le futur Syndic d'Yverdon-les-Bains M. Pierre Dessemontet à trouver une solution plus appropriée.

d) **La liste des nouveaux délégués et suppléants de la prochaine législature** n'est pas encore complète. Nous attendons encore le retour des Communes d'Orbe et Yverdon-les-Bains.

3) Communications du CODIR par sa Présidente

Madame Valérie Jaggi-Wepf prend la parole et salue l'assemblée :

a) Celle-ci nous informe que **la PNv travaille toujours sous le plan ORCA**, que celui-ci est encore en vigueur malgré les allègements annoncés par la Confédération, et ceci **certainement jusqu'à fin août 2021** pour le canton de Vaud. Raison pour laquelle la collation habituelle de fin de séance a été annulée ce soir.

b) Elle rappelle qu'**avec les nouveaux statuts de l'Association**, il n'y aura à la prochaine législature qu'**un seul délégué au Conseil intercommunal par Commune**, ce qui veut dire qu'**il faut rechercher instamment un Président du Conseil** issu d'une petite Commune de moins de 2000 habitants, afin que l'Association puisse poursuivre ses activités futures.

c) Pour conclure, elle tient à **remercier toutes les personnes qu'elle a côtoyées durant la législature**. C'était pour elle un réel plaisir d'avoir à travailler avec celles-ci, tout en découvrant les structures de la PNv. Avec le temps, cela est même devenu une passion, tant le travail était varié et intéressant. Ce n'est donc pas de gaieté de cœur qu'elle a dû se résoudre à quitter la Municipalité d'Yverdon-les-Bains et changer d'orientation afin de préserver sa santé. Mais grâce à tous les contacts rencontrés durant son parcours elle s'en est trouvée enrichie.

Elle remercie ensuite le Président M. Stéphane Baudat pour l'énergie qu'il a su déployer afin de mener à bien sa fonction qui n'était pas toujours facile. **Des remerciements sont aussi adressés à la secrétaire Malou Miéville** pour sa rigueur dans les différentes démarches.

Avec émotion, elle remercie toute l'assemblée du fond du cœur et souhaite plein succès à la PNv.

Mme Jaggi-Wepf est remerciée et le Président poursuit avec le point suivant :

4) Préavis 01/2021. Comptes 2020. Rapport de la commission de gestion – Débat et décision.

M. Stéphane Baudat transmet la parole au Président de la commission de gestion **M. Jean-François Tosetti**, lequel énumère les remarques et constats suivants de leur rapport :

1) Les comptes 2020 ont généré des charges pour un montant total de CHF 12'833'765.-- représentant une économie de CHF 564'215.-- soit 4,21 % par rapport au budget 2020 ; alors que les produits ont été de CHF 1'193'072.-- en diminution de 30,8 % par rapport au budget. Cette différence résultant de la baisse du nombre d'interventions et de la forte chute du volume des amendes en lien avec la crise sanitaire Covid-19.

2) Les Communes qui ne financent pas de manière spécifique leur sécurité, ont payé leur contribution à l'équivalent de 2 points d'impôt calculés selon les chiffres de la péréquation 2019, le solde étant réparti entre Yverdon-les-Bains (82,77 %) et Orbe (14.45 %), selon la pondération fixée entre Yverdon-les-Bains (coeff. 6) et Orbe (coeff. 4,5) à partir du 1^{er} janvier 2019.

3) En raison des flux de population, la facturation des coûts de la police régionale, est inférieure de CHF 53'255.-- pour Yverdon-les-Bains et supérieure de CHF 13'124.-- pour Orbe. Les autres Communes voient leur contribution augmenter ou diminuer faiblement, en raison de l'évolution de la valeur de leur point d'impôt, conformément à la répartition financière évoquée au point 2 ci-dessus.

Le Président remercie la commission puis ouvre la discussion qui ne suscite aucune intervention.

M. Stéphane Baudat soumet le préavis 01/2021 avec le rapport de la commission de gestion à la votation.

Les comptes de l'exercice 2020 sont acceptés par un vote unanime de 59 voix.

Le Président poursuit avec l'avant-dernier point de l'ordre du jour

5) Préavis 02/2021. Projet de règlement du Conseil intercommunal. Rapport de la commission de gestion. Débat et décision

La parole est à nouveau transmise au rapporteur de la commission **M. Jean-François Tosetti**, lequel nous communique les éléments qui composent leur rapport, avec notamment l'amendement suivant :

A l'Article 12 - « Nomination » : La commission souhaite que celui-ci soit complété par la disposition figurant à l'art. 11 al. 3 des statuts de l'Association, comme suit :

« Le Président du Conseil intercommunal est issu en priorité d'une Commune ne dépassant pas les 2000 habitants ». Etant donné que la présidence du Comité de Direction « est assurée par le représentant de la Ville d'Yverdon-les-Bains » (art. 19 al. 1 des statuts).

M. Stéphane Baudat reprend la parole et remercie la commission. Il ouvre ensuite la discussion et désire ajouter : que si l'on venait à accepter cette modification de l'article 12 du règlement, cela nous obligerait dans le futur, lorsque l'article 11 alinéa 3 des statuts viendrait à être modifié, à modifier nous aussi notre règlement. Il conclut en disant : que le règlement se réfère déjà aux statuts, qu'il n'est donc nullement nécessaire de procéder à cette modification et que cela nous évitera des démarches inutiles par la suite.

Mme Valérie Jaggi-Wepf s'exprime à son tour sur ce sujet, validant les propos de **M. Baudat** elle tient à préciser : que les statuts sont la base du travail et que l'on ne remet pas dans un règlement ce qui figure dans des statuts. Le juriste de la PNv, **M. David Attinost**, leur aurait également fait la même remarque.

La parole n'étant plus demandée, le Président présente l'amendement à la votation qui aboutit au résultat suivant :

- Les délégués qui acceptent l'amendement : 3 délégués avec 6 voix.
- Les délégués qui refusent l'amendement : 12 délégués avec 53 voix.
- Abstentions : aucune

L'amendement est rejeté à une très large majorité avec 53 voix sur 59.

Le préavis 02/2021 relatif au projet de règlement du Conseil intercommunal est ensuite soumis au vote tel que présenté. Celui-ci est accepté à l'unanimité avec 59 voix.

Dernier point à l'ordre du jour

6) Divers et interventions individuelles

a) M. Stéphane Baudat informe l'assemblée que la date du prochain Conseil intercommunal sera prévue par les nouveaux Présidents (CODIR et Conseil intercommunal) en place, après le 30 juin 2021, qui marque la fin de cette législature.

b) Mme Valérie Jaggi-Wepf rappelle que le Conseil doit approuver son budget avant le 30 septembre de chaque année, ce délai étant demandé par la Loi sur les Communes pour les Associations intercommunales.

c) Le projet concernant le renouvellement informatique de toutes les polices dans le canton de Vaud, appelé « Odyssée » est à bout touchant. Pour un coût de près de 23 millions de francs, dont environ CHF 800'000.— pour la PNv, ainsi que des coûts de maintenance annuels, va obliger le CODIR à

présenter très prochainement un préavis, qui devra impérativement être **validé dès que possible**. L'Etat de Vaud attendant encore l'aval d'Yverdon-les-Bains et Lausanne.

Cette démarche devenant très urgente, **il est fort probable que la commission de gestion de cette législature 2016-2021 doive encore fonctionner** ; étant donné que les nouveaux délégués PNv ne seront pas encore assermentés. La date de l'installation prévue par la Préfecture Jura-Nord vaudois étant agendée au **mercredi 8 septembre 2021 à Treykovagnes**.

d) M. le Lieutenant-Colonel Pascal Pittet s'exprime :

Sur un plan plus émotionnel, **il tient à remercier chaleureusement toutes les personnes déléguées à la PNv** avec lesquelles il a eu l'occasion de travailler, mettant en exergue le climat de sérénité et de dialogue constructif qui s'était créé.

Puis du côté plus pratique **pour le futur de la PNv**, il aborde quelques sujets, avec notamment : **la nouvelle manière de fonctionner actuellement dans les polices, et qui est appelée « collaboration forcée »**. Celle-ci vise, demain, à **mieux travailler ensemble** voire même plus que cela.

Pour le surplus, il invoque que ce ne sont pas **les chiffres de la criminalité** qui sont le plus inquiétants, puisque ceux-ci **diminuent de manière régulière depuis 10 ans**, mais ce sont surtout les synergies. Tous les commandants des polices sont d'avis **qu'ils doivent maintenant agir de manière plus réactive dans les interventions. Qu'elles pourraient être partagées** et c'est dans cette orientation-là, qu'ils espèrent trouver un curseur adapté. Pour la suite, ils n'ont pas encore approché la granulométrie de cette collaboration, car **rien n'est encore défini quant à la gouvernance et l'autorité**. Les choses devront encore être discutées avec les instances en place pour la police de demain.

Il se dit être également assez **préoccupé par l'augmentation de 33% des incivilités** de voisinage, de comportement de rue et routier qui est enregistrée, que cela soit en ville ou dans les villages. **C'est donc sur ces faits que la PNv a placé l'effort principal**. Ce phénomène s'étant grandement développé avec la Covid-19.

M. Stéphane Baudat remercie M. le Lieutenant-Colonel Pittet pour son intervention.

La parole n'étant plus sollicitée, **Le Président remercie l'assemblée pour la confiance exprimée par les votes de ce soir et clôt la séance à 20 h**.

Pour le bureau du Conseil intercommunal

Le Président

Stéphane Baudat



La Secrétaire

Malou Miéville